

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG

Commune
de MERTERT**AVIS DE PUBLICATION****en matière d'Urbanisme**

Il est porté à la connaissance du public qu'un **Projet d'Aménagement Particulier [PAP]**, intitulé « Rue du port » à Mertert, portant sur des fonds inscrits au cadastre de la Commune de Mertert, section C de Mertert sous les numéros 1246/9112 et 1246/9113, d'une superficie totale d'environ 48,72 ares a été introduit à la maison communale par le bureau CO3 s.à r.l. de L-1124 Luxembourg pour compte de la Commune de Mertert.

Le [PAP-NQ] prévoit l'aménagement d'un lot constructible destiné à l'extension du campus scolaire et d'une nouvelle zone voirie. Il est prévu de créer : une (1) école fondamentale avec un (1) hall sportif. La surface constructible brute maximale sera de 8.035 m².

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les pièces constitutives du projet d'aménagement particulier sont déposées pendant trente jours, soit du 20 janvier 2026 au 19 février 2026, dans les bureaux du service technique communal où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux sur rendez-vous. Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.mertert.lu/publications.

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai susvisé de trente jours.

Wasserbillig, le 20 janvier 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Le Bourgmestre,
Le Secrétaire,